



# NOUVELLE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR APPLICABLE AU 01/01/23

(Décrets 2022-1689 et 2022-1690)

Quelles sont les grandes lignes de la nouvelle réglementation ?

## établissements concernés et délais d'application

### Depuis 2023

- Crèches (et micro-crèches)
- Haltes-garderies
- Jardins d'enfants
- Multi-accueils
- Crèches parentales (et accueil parental)
- Centres de loisirs sans hébergement
- Maisons d'assistants maternels (M.A.M.)
- Ecoles maternelles
- Ecoles élémentaires
- Collèges
- Lycées
- Gymnases et cantines rattachés à un établissement scolaire

### À partir de 2025

- Établissements Sociaux et Médico Sociaux
- EHPAD, ...

## volets de la nouvelle réglementation

### Volet n°1

Evaluation des moyens d'aération et mesures ponctuelle de dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>  
Fréquence : annuelle

### Volet n°2

Autodiagnostic de la qualité de l'air  
Fréquence : tous les 4 ans

### Volet n°3

Campagnes de mesures de polluants sous accréditation

Fréquence : aux étapes clés de la vie du bâtiment  
= Gros travaux (bâtiment neuf, extension de bâtiment, rénovation lourde, rénovation énergétique...)  
= Moyens et petits travaux (changement de ventilation, portes et fenêtres, travaux de peinture...)

### Volet n°4

Etablissement d'un plan d'actions d'amélioration de la Qualité de l'air  
Fréquence : a minima tous les 4 ans

## Notre offre

Pour répondre aux 4 volets réglementaires, OXYGENAIR peut vous accompagner dans votre démarche.

En effet, OXYGENAIR, spécialiste de la mesure de la qualité de l'air intérieur, est accrédité depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 selon la norme NF EN ISO/CEI 17025

par le Comité Français d'Accréditation (*Accréditation n° 1-5342, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)*) pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les Etablissements Recevant du Public, dispose d'une très grande expérience sur ce domaine.

# 3 raisons de nous choisir

## > Notre savoir-faire :

notre équipe dispose de solides compétences et d'une forte expérience dans le domaine de la qualité de l'air et de toute la rigueur nécessaire pour vous accompagner. L'obtention de l'accréditation Cofrac permet de garantir la qualité de nos prestations en réponse aux exigences réglementaires.

## > Notre réactivité :

grâce à la polyvalence de notre équipe, nous mettons à votre disposition un éventail de prestations qui sont effectuées dans les meilleurs délais et qui vous permettent d'effectuer vos contrôles dans le respect des textes de loi.

## > Notre expérience :

- Depuis 2013, près d'une centaine de collectivités ont fait appel à OXYGENAIR pour surveiller la qualité de l'air intérieur sous accréditation

- Environ 1000 salles de vie ont été instrumentées sous accréditation en termes de mesures de qualité de l'air (benzène, formaldéhyde, dioxyde de carbone) depuis 2013

- Près de 5000 salles de vie ont été inspectées par OXYGENAIR depuis 2013 en termes d'inspection des moyens d'aération (vérification des ouvrants, de leur accessibilité, manœuvrabilité, fonctionnalité / vérification des systèmes de ventilation)

- OXYGENAIR accompagne depuis 2016 les collectivités dans la mise en place de l'autodiagnostic afin de cibler les axes de progression en matière de qualité de l'air intérieur

- OXYGENAIR réalise de façon régulière des mesures complémentaires de polluants spécifiques (radon, COV, moisissures, poussières, ...)



[www.oxygenair.fr](http://www.oxygenair.fr)

Vos contacts :

Agence de Tours / Olivier Pétrique : [olivier.petrique@oxygenair.fr](mailto:olivier.petrique@oxygenair.fr) T 09.81.63.23.17 / P 06.15.92.08.71

Agence de Savoie / François Tripoli : [francois.tripoli@oxygenair.fr](mailto:francois.tripoli@oxygenair.fr) P 06.51.50.34.16